

*Direction générale  
de l'aviation civile*

**Décision n° 0743/CRNA/SA du 26 mai 2005 portant  
délégation de signature de responsable des marchés**

NOR : EQUA0510179S

Le chef du centre en route de la navigation aérienne Sud-Est,  
Vu le décret n° 2004-15 du 7 janvier 2004 portant code des marchés publics et notamment ses articles 5 et 20 ;  
Vu le décret n° 2005-200 du 28 février 2005 portant création de la direction des services de la navigation aérienne ;  
Vu l'arrêté du 3 mars 2005 portant organisation de la direction des services de la navigation aérienne ;  
Vu l'arrêté du 5 avril 2005 portant désignation des personnes responsables des marchés à la DGAC, et notamment son article 3 ;

Vu la décision ministérielle n° 051031 du 26 avril 2005, nommant M. Patrick Mouysset, ingénieur en chef des ponts et chaussées, chef du centre en route de la navigation aérienne Sud-Est,

Décide :

Article 1<sup>er</sup>

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Patrick Mouysset, chef du centre en route de la navigation aérienne Sud-Est, délégation est donnée à M. Georges Faure, adjoint au chef du centre en route de la navigation aérienne Sud-Est et à M. Gilles Raymond, chef du service administratif du centre en route de la navigation aérienne Sud-Est, à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions, tous actes, décisions et pièces administratives relatifs à la passation et à l'exécution des marchés publics non soumis aux dispositions du titre III du code des marchés publics.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Gilles Raymond, délégation est donnée à Mme Bernadette Ammouche, chargée de mission auprès du chef du service administratif, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, tous actes, décisions et pièces administratives relatifs à la passation et à l'exécution des marchés publics non soumis aux dispositions du titre III du code des marchés publics.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Patrick Mouysset, chef du centre en route de la navigation aérienne Sud-Est, délégation est donnée à M. Georges Faure, adjoint au chef du centre en route de la navigation aérienne Sud-Est et à M. Gilles Raymond, chef du service administratif du centre en route de la navigation aérienne Sud-Est, à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions, tous actes, décisions et pièces administratives relatifs à la passation et à l'exécution des marchés publics soumis aux dispositions du titre III du code des marchés publics, à l'exception du choix des attributaires et des actes d'engagement des marchés.

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Gilles Raymond, délégation est donnée à Mme Bernadette Ammouche, chargée de mission auprès du chef du service administratif, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, tous actes, décisions et pièces administratives relatifs à la passation et à l'exécution des marchés publics soumis aux dispositions du titre III du code des marchés publics à l'exception du choix des attributaires et des actes d'engagement des marchés.

Article 5

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Patrick Mouysset, chef du centre en route de la navigation aérienne Sud-Est, délégation est donnée à M. Alain Cagnat, chef du service exploitation du centre en route de la navigation aérienne Sud-Est et à Mme Annie Lamirault, chef du service technique du centre en route de la navigation aérienne Sud-Est, à l'effet de signer les bons de transport et d'hébergement pour les déplacements des personnels de leurs services respectifs.

Article 6

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Annie Lamirault, délégation est donnée à M. Alain Reynaud, adjoint au chef du service technique du centre en route de la navigation aérienne Sud-Est, à l'effet de signer les bons de transport et d'hébergement pour les déplacements des personnels de son service.

Article 7

Le chef du centre en route de la navigation aérienne Sud-Est est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'équipement, des transports, de l'aménagement du territoire, du tourisme et de la mer.

Fait à Aix-en-Provence, le 26 mai 2005.

*Le chef du centre de route  
de la navigation aérienne Sud-  
Est,*  
P. Mouysset